



Observations de la Caisse des Dépôts sur le Rapport de Jean-Pierre GUILLON

Le rapport de Jean-Pierre GUILLON est une pierre à l'édifice du Conseil régional pour permettre au Nord pas de Calais de rattraper son retard en ce qui concerne la création d'entreprise et favoriser une croissance plus rapide des entreprises pour atteindre l'objectif de 2000 PME. Nous notons avec satisfaction que le principe de la Plateforme régionale des outils de capital investissement, fait partie des préconisations du rapport.

Nous ne pouvons que partager le constat réalisé dans la première partie du document et notamment l'insuffisance de données fiables sur l'activité des outils financiers régionaux. Il serait sans doute utile d'apporter des explications quant à ce constat ne serait ce que pour conforter les propositions et éviter qu'elles ne rencontrent les mêmes écueils.

Les propositions 2, 3, 4 et 5 contribueront de toute évidence à augmenter l'envie de créer et faire franchir le pas du salariat à l'entreprise.

Les propositions 6 et 7 en sécurisant les projets de création sont de toute évidence un atout pour la pérennité de l'entreprise.

Les propositions 8, 9, 10, 11, 12 et 13 participeront à la création de projets innovants à forte valeur ajoutée.

On regrettera cependant un manque de chiffrage du coût de ces propositions et de leur mode de financement. Diminuer le capital de BATIXIA et du FRG pour le réorienter vers INNOVAM est une solution en vase clos qui aura des effets pervers. BATIXIA est une structure dont le modèle économique a besoin de Capital. Le capital de la structure mobilisé chaque année augmente notamment au regard de l'exigence des banques quant au montant des fonds propres dans le plan de financements des SCI. Ne faudrait-il pas mieux essayer de mettre en œuvre une solution de captation de capitaux extérieurs à la région telle que préconisée dans les propositions 14, 15 et 16.

La proposition 17 est séduisante mais on peut douter de sa mise en œuvre. Les business angels sont par définition des « indépendants », ils donnent une appréciation en fonction de critères qui leur est propre. S'ils doivent s'organiser ils le feront de leur propre chef.

La proposition 18 est sans contexte une des plus fortes du rapport.

Concernant les propositions 20 et 21, il convient de rappeler qu'au début des années 2000, les financeurs institutionnels de notre région (Conseil Régional, Etat, Conseils Généraux du Nord et du Pas de Calais et Caisse des dépôts) ont lancé 3 grands programmes complémentaires :

- le PRI
- le PRCTE
- le PRDESS

* L'animation de ces programmes

- Le PRI s'est appuyé sur une structure existante, le réseau de développement technologique (RDT), connu et reconnu par les acteurs du programme. Le RDT a ensuite évolué vers la plateforme « j'innove ».

- S'appuyant sur une stratégie claire et des moyens financiers adaptés, les financeurs institutionnels du PRCTE, ont souhaité s'adosser à une structure nationale, l'APCE, à la fois neutre et reconnue dans son domaine de compétence, pour créer un pôle d'animation qui a vu le jour un peu moins d'un an après le lancement du programme.

- **Après un temps de réflexion sur la nécessité de créer ou non une équipe d'animation dédiée, les financeurs du PRDESS ont décidé en 2003, de s'appuyer sur 2 têtes de réseaux, la CRES(S) et l'APES pour mener à bien cette mission d'animation.**

Une décennie plus tard, le choix des modèles d'animation initiaux a légitimement fait évoluer l'animation de ces programmes de manière différente.

Pour la partie ESS, il conviendrait, aujourd'hui, et en cohérence avec les préconisations du rapport de Monsieur Guillon, de faire évoluer l'animation du réseau ESS vers un outil d'animation unique type « Je crée en Nord- Pas de Calais » qui permettrait d'une part de rendre plus lisible les acteurs, ainsi que leurs interventions et d'autre part de flécher plus facilement les demandes d'interventions financières (Garantie, besoin de trésorerie, investissements) vers les interlocuteurs idoines.

Les missions essentielles de cette cellule unique d'animation de l'ESS pourrait en priorité développer les missions principales suivantes :

1er axe : Structuration, organisation :

Nécessité de définir la liste exhaustive des acteurs de l'ESS au niveau de la création d'activités et du « qui fait quoi ».

2ème axe : Formation des opérateurs :

Mise en place d'un plan de formation des opérateurs d'accompagnement de l'ESS et insister sur l'approche économique sans exclure les « valeurs » de l'ESS. Le E d'ESS car il s'agit avant tout d'Economique et d'Entreprises Employeuses pour un grand nombre.

3ème axe : Reporting d'activité :

La mesure de l'impact territorial doit pouvoir être mesuré notamment la création d'emplois sans négliger les critères qualitatifs propres au secteur de l'ESS (SCOP, associations,...)

4ème axe : Communication :

A l'instar du PRCTE il convient de mandater la cellule d'animation afin de réaliser des campagnes de communication qui doivent toucher le grand public et ne plus être réservées aux initiés.

Dans le cadre non pas d'une critique positive du rapport mais des suites à donner, il me semble important d'indiquer qu'après cet état des lieux une hiérarchisation des propositions et un timing de leur mise en œuvre sont forcément attendus. Résultante de la qualité du rapport.